

Paris, le 10/07/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conflits d'intérêts et déports des élus : France urbaine obtient une avancée majeure à l'Assemblée nationale

Ce jeudi 10 juillet 2025, lors de l'examen en séance publique de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, les députés ont confirmé en séance publique les avancées majeures intervenues en commission des Lois, et qui viennent enfin **clarifier le cadre juridique des conflits d'intérêts dans les collectivités** :

- **en supprimant l'expression « en application de la loi »**, elles permettront de distinguer la situation de l'élu ayant un intérêt personnel de celle de l'élu mandaté par l'organe délibérant de la collectivité dans un organisme, quel que soit son statut juridique. Une avancée majeure en matière de clarté démocratique et de sécurité juridique ;
- **elles mettront fin, de ce fait, à un travail d'analyse extrêmement complexe du statut de chaque organisme au cas par cas**, et dont le caractère chronophage s'opérait au détriment de l'appropriation des enjeux globaux de probité des responsables publics, à rebours des intentions initiales du législateur.
- **elles introduiront deux exceptions**, dans le cas où l'élu est rémunéré pour l'exercice de sa représentation au sein de l'organisme et en matière de commande publique : dans ces situations, la règle du déport doit demeurer pour garantir la transparence et l'égalité de traitement, en particulier dans la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence.

Ces amendements sont le résultat d'un dialogue positif avec les rapporteurs du texte et le Gouvernement, qui a permis, après trois années de mobilisation, la reprise intégrale des propositions des associations d'élus dont France urbaine a coordonné le portage.

Parce qu'elle a toujours eu à cœur de porter, au nom de ses adhérents, une approche exigeante, responsable, lisible et opérationnelle de la prévention des conflits d'intérêts, conciliant les réalités de l'action publique locale avec les principes de notre droit et les enjeux de probité, **France urbaine se félicite que ces avancées offrent la perspective de se concentrer sur les réels enjeux de prévention et de sanction des atteintes à la probité, et de renforcer ainsi le rendu compte démocratique dans le cadre du contrôle des organismes, au service de nos concitoyens.**

Elle attend à présent que la poursuite de l'examen parlementaire du texte par les sénateurs et les députés permette une confirmation de ces dispositions dans les meilleurs délais.

Contact presse :

France urbaine : Pierre LOGETTE - p.logette@franceurbaine.org - 07 56 82 02 21